



Paris le 12 mars 2009 - n° 76/D130

COMPTE RENDU

de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population

Réunion du 16 octobre 2008

Président : Monsieur Jean-Claude FRÉCON (Sénateur de la Loire)

Rapporteurs : Monsieur Pierre BERTINOTTI (Contrôleur d'État)
Monsieur Jean-Luc HELLER (DGCL)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 mai 2008
- II. Discussion du rapport sur la qualité du recensement
- III. Bilan de la collecte 2008 et préparation de la collecte 2009
- IV. Plan de diffusion des données de population authentifiées et des résultats statistiques
- V. Présentation des réflexions sur la collecte par internet
- VI. Point d'actualité sur l'enquête famille
- VII. Autres points divers et prochaine réunion

LISTE DES PARTICIPANTS

Jean-Claude FRÉCON	Président de la commission
François HÉRAN	Vice-Président de la commission
Pierre BERTINOTTI	Rapporteur
Jean-Luc HELLER	Rapporteur
Séverine BALLEREAU	Association des ingénieurs territoriaux de France
Eliane BEURIENNE	Cnis
Marie-Hélène BOULIDARD	Personnalité qualifiée - Démographe
Roselyne COUPRIE	Insee
Philippe DAMAIS	Association des maires de France
Michel-Henri GENSBITTEL	Personnalité qualifiée - Société française de statistiques
Marie-Hélène KEROUANTON	Diact
Bettina KNAUTH	OSCE
Olivier LEFEBVRE	Insee
Brigitte RABIN	Insee
Claire RAVEL	Insee
Patrick SILLARD	Délégation interministérielle à la ville
Ho VU HAI	Insee

Absents excusés :

Mohamed AMINE	Cnfpt
Marcel BELLIOU	Fnau
Gérard LACOSTE	laurif
Jean OUSSET	Association des petites villes de France
Guy VAXELAIRE	Association nationale des élus de la montagne

La séance est ouverte à 10h00.

En ouverture de la séance le **Président** établit la liste des présents, des absents et des excusés en faisant état de plusieurs remplacements de membres de la commission. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et aux intervenants prévus pour la journée. Cette liste est reprise ci-dessus.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 mai 2008

Le Président soumet le projet de compte rendu à l'approbation des membres de la commission.

M. Damais souhaite faire une observation complémentaire au compte-rendu (qu'il ne souhaite pas modifier) sur le bilan de collecte. Il accepte, sur la proposition du Président, de faire état de cette observation dans le point de l'ordre du jour consacré à ce bilan.

M. Dumont, en félicitant les rapporteurs de la manière dont ils s'acquittent d'un travail difficile, souhaite obtenir des éclaircissements sur le point mentionné par **M. Lefebvre** concernant la possibilité du calcul des évolutions d'une année n par rapport à une année n-5 et non pas d'une année sur l'autre.

M. Lefebvre indique que l'exploitation des résultats du recensement est fondée sur 5 enquêtes de recensement consécutives. Par exemple, le millésime 2006 s'appuie sur les enquêtes de 2004 à 2008 ; le millésime 2007 sur celles de 2005 à 2009. Une comparaison des deux millésimes s'appuiera sur une grande quantité d'information commune (2005 à 2008) et l'évolution ne résultera que du remplacement de l'enquête de 2004 par celle de 2009, donc sur une quantité d'information limitée et partant plus fragile. De la même manière qu'il faut prendre en compte les 5 sous-échantillons constitués par les 5 années d'enquêtes consécutives pour avoir une estimation fiable du niveau de la population, il est souhaitable de disposer de la même masse d'information pour estimer les évolutions. C'est pourquoi la mesure de l'évolution depuis 2006 ne sera pertinente qu'avec des données millésimées 2011, appuyées sur les enquêtes de 2009 à 2013 qui constituent un échantillon disjoint. Les tendances d'évolution peuvent apparaître sans attendre l'achèvement de la période de 5 ans, mais il est délicat de tenter de les chiffrer. **M. Lefebvre** ajoute qu'une amélioration intervient par rapport à des périodes de comparaison qui tendaient à devenir décennales avec l'ancien système et que sur le cycle de 5 ans, la comparaison pourra être faite pour n'importe quelle année.

M. Damais souligne que le cycle des recensements était en moyenne de 7 ans en France. **Le Président** précise alors qu'après un intervalle de 9 ans entre 1990 et 1999, le recensement suivant serait intervenu sans doute en 2009 et que le règlement européen qui réclame une périodicité décennale – qu'il n'est pas exclu de réduire dans un pays – aurait pu conduire à faire le recensement seulement en 2011.

Aucune autre observation n'étant formulée et les explications de **M. Lefebvre** devant être intégrées au compte-rendu de la séance du 16 octobre, le compte-rendu est adopté et sera mis en ligne sur le site du Cnis.

2. Discussion du rapport sur la qualité du recensement

Le point avait été reporté lors de la précédente réunion pour permettre une discussion plus approfondie et une meilleure préparation par les membres de la commission. Le rapport ayant fait l'objet d'un envoi préalable aux membres de la commission, **M. Lefebvre** en présente les principes généraux et les travaux spécifiques qui ont été conduits.

Le document vise à donner une approche synthétique de la qualité dans la gestion du nouveau recensement : d'une part, à travers les principes généraux et, d'autre part, à travers les grandes étapes du processus. Il reprend des documents déjà présentés à la commission comme par exemple sur le RIL ou sur les processus de contrôle.

Une première série de critères généraux sont énoncés par l'ONU : énumération individuelle, universalité, capacité à fournir de l'information sur des petites zones ou des populations d'effectif réduit, simultanéité, régularité.

Le document qualité expose comment le recensement satisfait aux différents critères exposés, ainsi qu'aux critères généraux de qualité d'Eurostat : pertinence, précision (avec une erreur aléatoire due au sondage inférieure aux erreurs de collecte des recensements généraux actualité et ponctualité (information plus régulière et plus fraîche), accessibilité et clarté (voir la diffusion) comparabilité et cohérence.

Par rapport à un recensement général, la collecte par sondage et par rotation des enquêtes annuelles réduit les volumes et le nombre d'interlocuteurs et permet de mieux cibler une gestion plus précise de la qualité.

L'évaluation conduite par la commission et ses recommandations font partie de ce processus d'amélioration de la qualité.

En préalable, **M. Gensbittel** s'interroge sur le statut du document : s'agit-il d'un document sous timbre de l'Insee ou d'un document de la commission. **Le Président et M. Lefebvre** précisent qu'il y a bien un débouché pratique aux travaux de la commission pour l'amélioration et les amendements à apporter au document. Le document a vocation à figurer en ligne avec le compte-rendu de séance de la commission et sera publié par l'Insee sur son site au titre des bonnes pratiques d'information sur la qualité.

Le Président lance la discussion sur la question des personnes recensées en 2004 puis ailleurs en 2007 après un déménagement. Y a-t-il double compte, contrôle, rectification ? **M. Lefebvre** précise que la situation est appréciée à chaque moment. Il y a aussi ceux qui n'ont pas été recensés du tout. On accepte la règle du recensement tournant. Les corrections n'interviennent que sur une année donnée (par exemple l'étudiant majeur pour lequel ses parents ont rempli à tort un bulletin).

M. Dumont, rejoint sur ce point par **M. Damais**, soulève la question des déménagements qui se réalisent le plus souvent à proximité par exemple dans une intercommunalité : n'y a-t-il pas là double compte et problèmes pour les autres variables comme les déplacements, notamment quand il y a diversité dans les mouvements migratoires qui ne s'équilibrent pas nécessairement ni en nombre ni pour leurs caractéristiques.

M. Heller rappelle que la condition nécessaire pour additionner des populations et considérer une intercommunalité est que la population porte sur la même année. On ne peut sans déboires additionner des populations de 2004 et de 2007. C'est bien pourquoi les populations portant sur des années différentes sont ramenées à la même date, en l'occurrence 2006, en tenant justement compte des mouvements de populations intervenus entre cette date de référence et l'année de collecte. **M. Lefebvre** ajoute que les groupes de rotation sont équilibrés, c'est-à-dire que chacun des groupes est représentatif de la population. Ces cinq groupes représentent toutes les situations de mobilité.

Le Président insiste sur la qualité première du recensement qui est d'apporter aux communes une population revue chaque année, mais que cela implique le recours à méthodes d'estimation.

M. Dumont remarque que les groupes de rotation sont certes équilibrés initialement, mais que leur pérennité modifiera inévitablement leur représentativité. **M. Lefebvre** précise les conditions d'évolution dans le cas des communes de plus et de moins de 10 000 habitants et les contraintes dans l'organisation des groupes d'une année sur l'autre. Les groupes de population sont répartis sur tout le territoire ce qui lisse les évolutions d'autant qu'elles sont aussi lissées sur 5 ans. Les effets sont limités et répartis. Il n'en reste pas moins vrai qu'il faut sans doute être attentifs à moyen ou long terme au suivi de la qualité de l'échantillon et aux déformations qui pourraient intervenir dans la représentativité des différents groupes. Ceci peut passer par un contrôle supplémentaire de la qualité de l'échantillon, qui peut être aussi corrigée au moment des estimations.

Le Président retient cette demande pour qu'au terme du deuxième cycle de collecte une telle évaluation soit entreprise.

M. Gensbittel souligne que l'affirmation du rapport qui indique que pour des zones géographiques de petite taille une information plus récente même accompagnée d'une marge d'incertitude plus grande est préférable à une information ancienne est le résultat d'un choix - celui fait finalement par la loi - qui n'est pas nécessairement partagé et que des débats ont eu lieu à ce sujet où d'autres points de vue se sont fortement exprimés. **Mme Boulidard** estime imprécises et vagues les formulations des critères d'Eurostat concernant la qualité de l'information sur les 'petites zones' : les croisements d'information sur les zones infra communales seront très limités.

M. Sillard mentionne la question des zones urbaines sensibles pour demander des informations sur la qualité à ce niveau sachant qu'elles sont l'objet d'une publication annuelle d'une

population légale en mars, comme les zones franches urbaines (ce qui implique une stabilisation en temps utile de leur délimitation).

M. Lefebvre propose de faire mention dans le rapport des débats antérieurs sur les divers points soulevés. Il souligne que l'information est actualisée chaque année pour la population et pour les données statistiques, même si les évolutions ne sont pas interprétables en-deçà d'un intervalle de 5 ans.

M. Gensbittel estime que le rapport met sur le même plan différentes sources d'erreur, les erreurs de collecte et les erreurs aléatoires et que le nouveau procédé, s'il contribue à réduire les erreurs de collecte, ne conduit cependant pas à les supprimer totalement. Il propose des améliorations dans la présentation du tableau sur ce point. **M. Damais** aurait souhaité avoir aussi mention de la marge d'erreur sur des effectifs plus restreints issus des croisements de variables.

M. Lefebvre propose de clarifier ce point en indiquant mieux la part que jouent le RIL ou la méthode des FLNE dans la réduction des erreurs de collecte et d'aménager, de compléter le tableau, et d'ajouter des informations sur les intervalles de confiance des cases des tableaux aux petits effectifs, comme elles pouvaient résulter des anciens sondages au 1/5^{ème} ou au ¼. Il en ressortira d'ailleurs une amélioration du fait d'un sondage à 40 %.

M. Sillard estime utile que soient aussi données des indications sur la précision des évolutions, ce qui pourrait prendre place dans un document méthodologique sur la précision à destination des utilisateurs.

M. Gensbittel propose que les questions de qualité du fichier DGI (maintenant DGFIP) soient plus explicitement abordées avec les difficultés que confirme **Mme Ballereau**.

Mme Ballereau revient sur les parties du rapport concernant le RIL. Elle souhaite d'abord souligner le rôle des communes dans la qualité du RIL et s'interroge plus globalement sur l'impact du RIL dans la qualité du recensement et sur les méthodes mises en œuvre par les communes. Il semble effectivement à **M. Lefebvre** que le rôle des communes peut être plus détaillé. Il propose aussi qu'un travail commun AITF-Insee-communes soit mené sur le RIL, le dernier point présenté à la commission datant de 2005, il mériterait d'être revu à la suite des dernières années d'expériences. Il semble important à la commission que la question de la base de sondage, le RIL pour les grandes communes, soit prise en compte dans les efforts de qualité que font les communes au même titre que les questions de la collecte ou des agents recenseurs. Un groupe de travail pourrait être mis en place dans cette perspective associant toutes les composantes.

Mme Bouldard insiste fortement sur la qualité dans l'utilisation des résultats. Dans beaucoup de cas, les chiffres fournis doivent s'accompagner des méthodes et explications indispensables pour éviter les erreurs d'interprétation. Ceci particulièrement de la part des élus. Cette remarque est considérée comme très importante par **M. Lefebvre** qui prévoit bien un accompagnement des utilisateurs par l'Insee au niveau national comme par ses directions régionales. Un groupe du Cnis doit examiner la documentation et travailler sur des cas concrets. La pédagogie à faire auprès des utilisateurs doit être présente dans le rapport et doit être construite collectivement en s'appuyant sur des relais.

Le Président regrette à nouveau la participation décevante des associations d'élus à l'exception de l'AMF et de l'APVF et de quelques présences occasionnelles. Il regrette le peu d'échos rencontrés et le peu d'anticipation, ce qui risque de déboucher sur des questions au vu des résultats et des conséquences.

M. Heller estime qu'il faudrait étudier plus spécifiquement l'aspect continu du recensement, à savoir identifier les processus en risque d'usure ou qui devraient être modifiés au vu de l'expérience. Enfin **M. Dumont** pense que l'accessibilité des résultats pourrait être améliorée par la mise à disposition de documents synthétiques en version électronique par rapport à des tableaux trop dispersés. Il s'interroge aussi sur la comparabilité et les possibilités d'évolution dans ce système du contenu du bulletin individuel et de la feuille de logement. Il suggère d'illustrer les éléments apportés sur les contrôles par des exemples et que les redressements effectués sur les FLNE soient mieux expliqués. **Le Président** et **M. Lefebvre** précisent qu'il faut bien une durée de 5 ans pour que les modifications de questionnaire comme de nomenclatures se diffusent et produisent un résultat pur. Des traitements intermédiaires peuvent dans certains cas faciliter la transition ; les changements peuvent être introduits en continu sans devoir attendre le « big bang » de l'intervalle intercensitaire.

Au terme de ce premier point, **le Président** souhaite souligner le bilan de la commission où ont su cohabiter des intervenants divers. La commission a contribué à l'amélioration des conditions d'année en année, des conclusions ont débouché sur deux avancées : sur l'augmentation de 2,6 millions d'euros de la dotation forfaitaire de recensement pour l'année 2009, sur les améliorations à apporter pour les communes en-dessous du seuil de 10 000 habitants. Le document qui a été soumis à la commission est un document important pour tous les intervenants, il constitue un premier bilan au terme du premier cycle de collecte. **Le Président** est persuadé que passé l'effet du saut par rapport à 1999, au-delà des récriminations issues du raccordement avec les recensements complémentaires, l'apport constitué par la fourniture de données annuelles de qualité sera pour les collectivités locales un progrès d'importance.

3. Bilan de la collecte 2008 et préparation de la collecte 2009

Mme Rabin fait état des résultats de l'enquête détaillée de bilan de la collecte 2008 auprès des superviseurs et d'un échantillon de coordonnateurs communaux. Elle propose que la présentation soit jointe en annexe au compte-rendu.

Le profil des superviseurs change relativement peu quant au poids des agents de l'Insee et à leur structure par catégorie. Pour les coordonnateurs le renouvellement est de l'ordre de 20 % (pour les communes de 10 000 et plus), un taux identique à celui du renouvellement des superviseurs, et un peu plus élevé que les années antérieures.

Les graphiques présentés confirment que la charge de travail des coordonnateurs dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants est la plus importante, ce qui amène des dispositions particulières pour 2009. On y retrouve aussi les difficultés plus marquées dans le recrutement des agents recenseurs.

Le profil des agents recenseurs est stable : une commune sur deux emploie du personnel communal, les « 5-10 000 » ayant plus recours au recrutement extérieur avec les difficultés que cela entraîne. Les modes de rémunération sont divers (forfait, au bulletin ou mixte) selon la décision des communes. Les montants sont très disparates. Les abandons d'agents recenseurs sont rencontrés dans 8 % des communes, auquel il est pallié souvent par le recours à des suppléants. Ce phénomène est plus fréquent dans les communes « 5-10 000 ».

Les modules de formation ont été refondus et le résultat est jugé positif par les coordonnateurs.

Mme Rabin confirme le déroulement satisfaisant de la collecte 2008 ; l'outil de suivi et le site « pilotage » sont largement utilisés. Il ressort que la quasi-totalité des coordonnateurs des grandes communes et 85 % de ceux des petites ont un accès à Internet, ce qui doit être intégré dans la réflexion à ce sujet. Le nombre de reports - de plus de trois jours, qui sont soumis au DG de l'Insee - n'est que de 14 dont 6 dans les DOM. Les reports de durée inférieure (2-3 jours) concernent moins de 2 % des communes.

M. Damais s'interroge sur le taux de FLNE (feuilles de logements non enquêtés) et souhaite obtenir non seulement une moyenne mais des indications par taille de commune qui serait éclairante sur les problèmes posés dans les plus grandes communes, et par région pour éclairer les déterminants géographiques. Ces indicateurs seront donc rajoutés au rapport. **M. Heller** souhaite que le rapport insiste dans la présentation synthétique des évolutions. S'il semble se dégager une grande stabilité apparente, certaines évolutions sont peut-être à mettre en avant.

S'agissant de la campagne 2009, les documents de la campagne de communication sont remis aux membres de la commission ; il s'agit d'un renouvellement par rapport au premier cycle de 5 ans : la carte de France dessinée avec des « moi » qui finit par former un « nous ». Elle semble avoir été très appréciée selon les tests conduits. La campagne est déclinée avec les supports courants, s'étendant cette année à des sites Internet. Les conférences de presse sont prévues début janvier. La charge de travail des coordonnateurs a été soulignée à destination des maires. Une fiche explicative pour aider les agents recenseurs à répondre aux questions a été incluse. L'ensemble du matériel est édité sur papier recyclé.

Le point le plus important, suite aux travaux de la commission s'est porté vers les communes les plus importantes de moins de 10 000 habitants. **Mme Ravel** présente l'outil qui permet de gérer une liste d'adresse informatisée qui évite la saisie de masse initiale des adresses. Ceci concerne toutes les communes de moins de moins de 10 000 habitants. Les adresses de l'enquête de 2004,

pour celles de 7000 à 10 000 habitants dans un premier temps, ont été saisies pour être à disposition des superviseurs bien en amont de la collecte (début novembre pour la collecte de janvier suivant). Cela permet d'anticiper la charge de la tournée de reconnaissance.

4. Présentation des réflexions sur la collecte par internet

Le Président précise qu'il s'agit là d'un état de la première réflexion, les problèmes devant être anticipés et suivis par la commission comme elle l'a exprimé dans son avis l'année dernière. Il souligne l'ampleur des changements que cette option peut entraîner.

M. Vu Hai, en charge du projet à l'Insee, présente l'état des réflexions actuelles : les enjeux identifiés, les expériences à l'étranger, les premières questions posées et le calendrier rapide de la mise en place.

Quels sont les bénéfices attendus de ce nouveau mode de réponse qui se présente comme un choix, une alternative par rapport au papier ? Pour le ménage le gain de temps provient de la suppression des rendez-vous avec l'agent recenseur et d'un questionnaire plus court où les filtres amènent un allègement de la charge de réponse. Le gain pour les agents recenseurs est symétrique pour ce qui est de la deuxième visite. On attend aussi une qualité accrue des données avec les filtres pour les questions qui concernent chaque cas, voire un premier niveau de contrôle de cohérence pour les choix simples. Dans le processus de suivi, le gain est à attendre de la rénovation des outils de suivi et de leur simplification. En même temps il s'agit d'éviter l'érosion dans le processus répétitif.

A côté des bénéfices, on identifie les difficultés.

Le premier groupe tient aux traitements informatiques où il faut retravailler les applications actuelles. Puisque la collecte par Internet est une option offerte qui ne remplace pas la collecte papier, il faut intégrer les deux processus de collecte et de traitement. La sécurité dans tous ses aspects (données, traitements, matériels) est aussi à considérer. Il faut évaluer les risques de fraude électronique, affectant la qualité des données.

L'autre ordre de difficulté concerne les questions de communication. Il faut l'adhésion et la conviction de tous les acteurs (ménages, agents recenseurs, communes) dans une méthode où il n'existera pas d'autre incitation notamment financière comme elle a pu exister pour le lancement de la déclaration fiscale par Internet.

La question cruciale est cependant celle de l'organisation et précisément celle de l'identification des logements et des ménages répondants.

Les expériences étrangères commencent à être nombreuses : en 2000/2001 en Espagne, Norvège, Suisse et Singapour ; en 2006 en Australie, Canada et Nouvelle Zélande avec des taux de recours à l'Internet de 10 à 20 %. A l'échéance de 2011 plusieurs pays s'apprêtent à tester le système de réponse par Internet notamment le Portugal, la Lettonie, le Royaume Uni et sans doute d'autres pays.

Pour répondre à une question du **Président, M. Vu Hai**, indique qu'il ne s'agit pas encore de généralisations intervenant après un premier essai concluant. Beaucoup d'expériences auront lieu en 2011. Il souligne aussi les caractéristiques différentes de l'environnement et des contraintes dans le rythme (quinquennal ou décennal et non pas annuel), dans la gestion (par les instituts sans association avec les communes), dans les dates (à un jour donné par rapport à une période longue), dans l'utilisation de registres ou non, dans la méthode (sondage ou exhaustivité).

Les réflexions en cours et les principes proposés sont soumis à la commission.

Le premier principe est celui de l'offre d'une option au ménage. Les agents recenseurs déposent le questionnaire et précisent les modalités d'accès. Au ménage revient le choix de répondre par internet ou de répondre par papier. On lui indique le code et le mot de passe pour accéder au site sécurisé. Une fois que le ménage a répondu il s'agit d'en prévenir la commune automatiquement et aussi rapidement que possible.

Ce premier point fait l'objet d'un échange au sens de la commission. Il est d'abord précisé qu'il s'agit d'avertir la commune de la réponse, pas de son contenu. En fait le processus est analogue à celui d'un retour direct mais avec un support différent. Cependant il y a un changement d'échelle puisqu'actuellement les retours directs représentent seulement 8 ou 9 000 bulletins sur 9 millions. Le nœud de la question semble bien être l'identification du logement à partir de la tournée de

reconnaissance et le suivi sans erreur ni ambiguïté de la réponse des occupants de ce logement. Ceci pour permettre aux superviseurs et agents recenseurs de suivre la collecte et d'effectuer les relances à bon escient. **M. Héran** rappelle le processus similaire utilisé pour rapprocher les données du recensement et celles des enquêtes associées.

Quelques points d'interrogation sont ensuite soumis à la discussion.

Les dates de collecte devraient-elles être aménagées : anticipation, décalage, délai supplémentaire, des phases séparées ? **M. Héran** évoque les cas où une première collecte est organisée par voie postale et où les non répondants par ce moyen sont relancés directement. Mais la collecte par voie postale suppose déjà une identification des logements pré établie. C'est donc le point sur lequel il faut progresser. Comment traiter les logements qui ne sont pas résidences principales ? Comment s'organise le suivi et le contrôle des superviseurs dans ce nouveau contexte ? Il ressort de la littérature sur les enquêtes Internet que cite **M. Héran** que la phase la plus lourde et la plus coûteuse et pourtant indispensable reste celle des relances. Enfin les questions d'architecture et de sécurité informatique et d'archivage sont à nouveau citées.

La discussion de la commission confirme que même si beaucoup sont attachés au contact avec l'agent recenseur, il devrait y avoir une demande croissante des ménages de pouvoir répondre par ce moyen. C'est particulièrement le cas des ménages urbains, aux horaires s'accordant mal avec ceux de la collecte par agent recenseur ou qui souhaitent pouvoir répondre plus souplement ou plus discrètement, voire depuis leur lieu de travail.

L'objectif premier que confirme **M. Lefebvre** est bien le gain de qualité obtenu en facilitant les choses pour les gens difficiles à trouver, pour éviter une érosion des taux de réponse sur les publics difficiles à joindre. L'autre aspect de la qualité concerne le remplissage du bulletin qui devrait comporter moins d'erreurs. Les gains escomptés sur la manutention et la saisie existent mais ne sont pas le moteur du projet. D'autant que dans un premier temps la méthode d'option et de dépôt suppose le même nombre de questionnaires papiers. Ce n'est qu'à un horizon bien plus lointain (2020 ?) qu'on peut envisager une dématérialisation complète. **M. Vu Hai** ajoute que la politique des communes au sujet de la rémunération des agents recenseurs devrait veiller à ne pas être dés-incitatrice vis-à-vis de la collecte Internet. Il ne s'agit donc pas comme dans l'exemple suisse que rappelle **M. Héran** d'un objectif de gain financier en premier lieu.

Enfin **le Président** fait préciser à **M. Vu Hai** le calendrier en soulignant la proximité des échéances. En 2009 ont lieu les premières études préalables et estimations de volumétrie. En 2010 des tests avec les communes volontaires pourraient être organisés selon un schéma à préciser, pour une première mise en œuvre en 2011 dans la perspective de la généralisation de l'offre dans chaque commune en 2012.

La commission sera naturellement associée à toutes les phases de l'opération.

5. Point d'actualité sur l'enquête famille

Le Président rappelle le souci exprimé par la commission de l'utilité d'une enquête Famille à mettre en place dès que possible.

M. Lefebvre confirme le calendrier de réalisation d'une enquête associée au recensement en 2011, enquête qui sera une enquête expérimentale - tout en étant en vraie grandeur- qui permettra d'évaluer la pratique et de préciser les conditions de leur réalisation. L'éclairage sera ainsi apporté sur le thème traité, mais aussi sur la pratique de l'enquête associée qui peut être mise en œuvre sur des thèmes divers et à des niveaux variés.

La commission devra faire un bilan circonstancié accompagné de recommandations.

Le questionnaire a été mis au point entre l'Insee, l'Ined et d'autres institutions partenaires. Il est centré sur l'histoire familiale avec un zoom sur les langues et la multi résidence. Les tests ont démarré sous forme d'un 'focus group' de discussion du questionnaire. Des tests sur le terrain auront lieu en liaison avec l'enquête de recensement de 2009 dans 8 communes - dont 2 de plus de 10 000 habitants - dans 3 régions (Aquitaine, Picardie et Pays de la Loire), soit environ 3 000 personnes. La deuxième étape du test sera 2010 avec un test plus étendu, sur l'ensemble des régions, centré sur les aspects organisationnels (formation des agents recenseurs, repérage, circuit des documents...). Le déploiement en vraie grandeur est prévu sur 2011. Le questionnaire sera distribué sur toute sa zone par l'agent recenseur.

M. Héran confirme la bonne collaboration dans la préparation de l'enquête et le souci de simplification du travail des agents recenseurs et d'allègement de la charge des ménages (une seule personne par ménage concernée). Il se félicite de la bonne préparation finalement permise par le délai plus long.

M. Damais obtient confirmation du fait qu'il s'agit d'une enquête par sondage portant sur un échantillon limité, mais suffisant pour la qualité des résultats. **M. Lefebvre** précise à **Mme Bouldard** que la possibilité pour les communes d'augmenter le taux de sondage (extension) fait partie des questions dont la faisabilité doit être étudiée mais pour laquelle une conclusion serait prématurée. Une autre question est celle des enquêtes associées à l'initiative des communes sur un autre thème. Le décret prévoit cette possibilité mais elle doit se dérouler selon les procédures de labellisation des enquêtes statistiques. Il est sage d'attendre les résultats de l'expérience de 2011.

La commission souligne la vigilance à exercer en matière d'évaluation qui devra porter aussi cette année là sur le procédé de collecte Internet. **Mme Knauth** estime qu'il sera difficile de mener de front les deux expérimentations : collecte par Internet et enquête associée.

6. Prochaine réunion et point d'information sur la mission de l'assemblée nationale

Le Président propose une prochaine réunion le jeudi 12 mars 2009, l'année 2009 devant être une année « ordinaire » avec une réunion au printemps et une en automne.

En fonction de l'ordre du jour qui sera prévu la réunion pourra être organisée sur une matinée (à partir de 9 h 30 dans ce cas, à 10 h si la réunion devait porter sur la journée).

La réunion suivante aura lieu en septembre ou en octobre.

En réponse à une demande de **M. Héran**, **le Président** fait état de la mission d'information conduite par l'assemblée nationale. Il semble que la mission a recueilli beaucoup d'informations sur les questions qu'elle se posait et pourrait proposer des mesures pour certaines communes qui seraient mises en difficulté par les conséquences de l'évolution de leur population. La sortie du rapport est prévue pour la première quinzaine de novembre. [Le rapport d'information -n°1246 -a été déposé le 12 novembre, il est diffusé par l'Assemblée Nationale].

7. Plan de diffusion des données de population authentifiées et des résultats statistiques

M. Lefebvre présente les différentes étapes de la diffusion des résultats selon leur nature.

Le décret d'authentification des résultats, sur proposition du ministre de l'Économie, sera signé par le ministre de l'Intérieur et le secrétaire d'État en charge de l'outre-mer. Sa publication au journal officiel doit intervenir dans la deuxième quinzaine de décembre. [Le décret n°2008-1477 du 30 septembre 2008 signé par le Premier ministre, les deux ministres et le secrétaire d'État a été publié au Journal officiel du 31 décembre 2008].

Il s'agit donc des populations légales pour chaque commune, canton, département, région. Elles seront accessibles sur le site Internet de l'Insee par consultation directe selon le nom de la commune, par extraction de fichiers, et par téléchargement de documents images des publications. Il ne sera pas fait mention des populations légales antérieures.

Auparavant, autour du 10 décembre, chaque maire aura reçu du Directeur régional de l'Insee, le chiffre de la population légale de sa commune accompagné de quelques éléments explicatifs du calcul.

Une autre obligation légale devra intervenir pour mars 2009, celle de la publication des populations des Zones franches urbaines et des Zones urbaines sensibles (ZFU et ZUS).

Les résultats statistiques font l'objet d'une présentation particulière.

Le cadre juridique découle de l'arrêté du 22 juillet 2007, pris après avis de la CNIL, qui fixe les niveaux géographiques de diffusion standard, les types de produit et les variables sensibles à diffusion restreinte qui sont diffusables pour des zones de plus de 5 000 habitants. Une diffusion infra communale est possible en fonction de problématiques particulières sur des zones à façon d'au moins 1 000 logements pour garantir à la fois la confidentialité et la robustesse des résultats.

Les principes généraux de la diffusion sont ensuite exposés. Le premier principe – qui tranche avec les pratiques antérieures - est celui de la gratuité et de l'accessibilité sur Internet. Le deuxième est constitué par l'effort de documentation et d'accompagnement pour des utilisateurs mieux outillés, formés et plus autonomes ayant accès à des données qu'ils pourront retravailler. Le troisième est celui de la mise en avant de résultats plus agrégés au niveau fin et plus détaillés au niveau géographique plus élevé.

Deux familles de produits sont prévues : les données destinées au grand public qui ne nécessitent pas de travail supplémentaire de la part des utilisateurs et celles à destination des professionnels qui souhaitent pouvoir les retravailler.

Les produits de diffusion standard seront donc des produits identiques pour différents types de zones : fiches de chiffres clés avec des tableaux et graphiques, une dizaine de pages par commune très synthétique. Deuxième catégorie des tableaux détaillés du type pyramide des âges, croisements professions activités.

Les autres produits standard à usage plus professionnel sont les bases de données téléchargeables (lignes par commune et variables en colonne) et les fichiers détails anonymisés. Ce sont les indicateurs utilisés par ailleurs pour les tableaux et chiffres-clés qui seront restitués avec la possibilité ainsi de croisements libres pour l'utilisateur. Des cartes seront aussi disponibles.

Il existe à côté du plan de diffusion standard, des produits sur mesure. Dans ce cas il faudra s'adresser à l'Insee dans des conditions d'organisation et de tarification qui ne sont pas encore complètement fixées mais qui le seront dans une optique de régulation de la demande et pas de logique marchande.

Enfin, une diffusion particulière est prévue destinée aux organismes ayant une mission de service public (les collectivités locales, les EPCI, les agences d'urbanisme, etc..).

En réponse à une question de **M. Damais** concernant les « thésards », ou plus largement les chercheurs, **M. Lefebvre** indique que les produits standards couvrent déjà un large champ, et qu'au-delà, il s'agit de s'inscrire dans les formes de relation développées avec les chercheurs comme des conventions entre l'Insee et des universités – il existe aussi par exemple une convention Insee/Ined – ou le centre d'accès aux données Quételet.

Enfin, **M. Lefebvre** présente les 24 tableaux synthétiques et graphiques des fiches chiffres-clés, puis les tableaux détaillés croisant plusieurs variables sur des zones de plus de 2 000 habitants, selon 12 thèmes.

Les niveaux géographiques disponibles seront les communes, les cantons, les arrondissements, les EPCI à fiscalité propre, les zonages d'études, (zones d'emploi, aires urbaines, unités urbaines), ceci sur les différents champs possibles (France, métropole, etc...).

Les bases téléchargeables à destination des publics professionnels seront disponibles, avec des variables adaptées, au niveau de l'IRIS pour les communes ainsi découpées.

M. Lefebvre précise que l'architecture du site facilitera l'orientation du public selon le profil de sa demande mais qu'il s'agira du même site.

Enfin, des fichiers détails anonymisés seront diffusés : fichiers de logements avec les caractéristiques des logements et des ménages à la commune ; individus selon des variables aux modalités très détaillées à la région, et au canton (sauf pour les cantons infra communaux où l'IRIS sera plus fin et plus pertinent) avec des modalités plus agrégées ; fichiers de données bi localisées (domicile-travail, domicile-études, résidence-résidence antérieure). Ces données peuvent être utilisées par les collectivités publiques mais aussi par les entreprises. La maille géographique visée est de l'ordre de 2 000 à 3 000 habitants, celle des cantons ruraux et des IRIS urbains.

Les produits statistiques seront disponibles dans le délai de 6 mois après les populations légales : à partir de juillet 2009 pour les résultats communaux, fin 2009 pour le niveau infra-communal (IRIS ou canton), 2010 pour les zones infra-communales à façon qui réclament un travail plus complexe.

L'actualisation sera annuelle ensuite. Après quelques années, le deuxième temps de juillet pourrait être avancé à mars.

M. Damais souhaite disposer de données -pas seulement de pourcentages ou d'indices- sur plusieurs périmètres particuliers comme les secteurs scolaires ou les secteurs des bureaux de vote.

Cela rentre dans le cadre présenté de données sur des zones à façon, donc disponibles courant 2010. Le service sera un extranet permettant la description cartographique de la zone et fournissant sous bref délai les données demandées par les organismes chargés d'un projet de service public. La tarification sera précisée, toujours dans une logique de régulation plus que dans une logique marchande.

M. Sillard s'interroge sur les possibilités qui éviteraient aux utilisateurs une saisie fastidieuse des périmètres : fourniture de fichiers SIG ou autre. Ceci pourra être abordé dans le cadre des groupes de travail sous l'égide de la Direction de la diffusion et de l'action régionale de l'Insee.

En réponse à une question du **Président** portant notamment sur le périmètre des cantons et surtout des EPCI, **M. Lefebvre** précise que le périmètre utilisé pour tous les niveaux de diffusion sera celui au 1^{er} janvier 2008. **M. Heller** souhaite que ces points soient clairement indiqués aux utilisateurs car la DGCL diffuse des données de population dans les périmètres de l'année en cours (donc actualisés ici au 1.1.2009) pour la géographie des communes et celle des EPCI. Des liens spécifiques pourraient être fournis pour reconstituer les nouveaux périmètres.

8. Autres points divers

M. Damais et le Président rappellent leur demande que le texte préparé par **M. Skaliotis** pour la réunion précédente soit diffusé dans une version traduite en français.

Le Président souhaite que le diaporama de présentation par **M. Lefebvre** du plan de diffusion soit communiqué aux membres de la commission. [Le secrétariat du CNIS l'a envoyé par message électronique du 28 octobre]. Le plan de diffusion détaillé sera mis en ligne sur le site de l'Insee après la fin du processus de consultation de la CNIL.

La séance est levée à 17H 15.